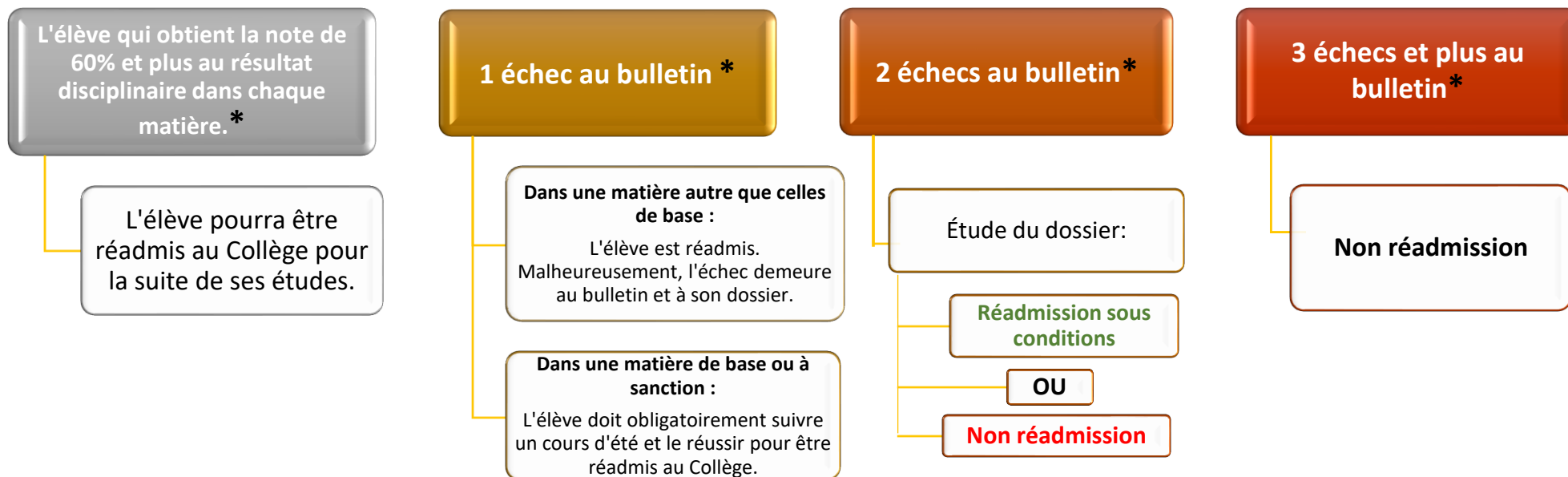


Normes de passage au niveau supérieur pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire

Le Collège Letendre s'est donné des normes pour admettre un élève au niveau supérieur. Ces normes s'appliquent au bulletin final de juin et dans le cas de la 4^e secondaire au relevé ministériel de juillet. Dans des situations exceptionnelles, lorsque ces normes ne sont pas respectées, des mesures de rattrapage peuvent être possibles. À noter que la direction du Collège se réserve le droit de ne pas réadmettre un élève pour des raisons autres que les résultats disciplinaires ou de procéder à des analyses de dossier pour certains cas particuliers.



Légende

Matières de base :

Anglais
Français
Mathématique

Matières à sanction – 4^e secondaire :

Histoire du Québec et du Canada
Mathématique CST et SN
Science et technologie

* au bulletin final de juin pour 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire

* au relevé ministériel de juillet pour 4^e secondaire